Agadir-Idaoutanane : Développement et promotion du monde rural, Travaux de la réunion de la session ordinaire du Conseil préfectoral

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 08-02-2009 19:34:02

Les travaux de la réunion de la session ordinaire du Conseil préfectoral d'Agadir-Idaoutanane ont été présidés par Abderrahim Oummani, assisté par Rachid Filali, wali de la région Souss-Massa-Drâa, ont été axés sur l'approbation des résultats du compte administratif de l'année 2008, relatif au budget de la province, la validation des résultats du compte administratif de la même année, portant sur le budget annexe et la validation du projet de programmation de l'usage du surplus du budget de la province au terme de l'année écoulée.

Outre l'approbation du projet de transfert du budget annexe à l'année 2009, la validation de la convention de programmation de couvrement des salaires des fonctionnaires de la province d'Agadir-Idaoutanane au niveau de la Trésorerie générale du Royaume et celle de la convention bilatérale de partenariat conclue entre le conseil de la province et la direction régionale d'équipement autour de la réalisation de quelques voies au monde rural.

Les participants aux travaux de cette réunion se sont penchés sur l'étude de la problématique de la situation conflictuelle ayant surgi entre les habitants de la commune rurale d'Aourir et la Société marocaine d'ingénierie touristique SMIT, l'étude du programme annuel du service préfectoral du Haut commissariat des eaux et forêts et la situation d'approvisionnement du monde rural en eau potable. Cette rencontre, ayant connu la participation des membres du conseil, les agents d'autorité et les chefs des services extérieurs, a été caractérisée par le dialogue et l'échange fructueux et a débouché dans le traitement des sujets et des causes liés, essentiellement, à la vie quotidienne des citoyens évoluant sur le territoire de cette province. Comme elle a été caractérisée par la détermination des visions plus claires et la suggestion des stratégies exhaustives et des moyens adéquats pour un développement durable et responsable de cette préfecture.

Abderrahim Oummani, président du conseil, a procédé, au cours de son allocution prononcée à l'occasion de la tenue de cette réunion, à l'énumération des avancées de cette institution représentative, au terme de la période intersession distinguée par la participation du bureau du conseil dans diverses activités au niveau local et national. Entre autres, la participation aux travaux de la réunion de l'école supérieure de technologie, l'assistance aux travaux de la commission de programmation et des affaires financières de l'agence du bassin hydraulique du Souss-Massa et l'assistance à ceux de la réunion de l'Association des présidents des conseils des préfectures et des provinces pour le développement et pour la solidarité. Aussi, les membres du conseil ont-ils assisté à la réunion du Conseil préfectoral des forêts, au colloque national du développement urbain, à la réunion des commissions du conseil administratif de l'Académie régionale pour l'éducation et pour la formation et à la septième rencontre de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH).

Abderrahim Oummani a ensuite évoqué que le sujet du développement économique et social est l'une des priorités pour un pays tel que le nôtre, où la collectivité locale, dont le conseil de la

préfecture et quels que soient ces possibilités, ses moyens et ses outils de travail, joue côte à côte avec les institutions publiques et les acteurs économiques, sociaux et culturels un rôle très important, à travers son implication et son adhésion responsables dans la gestion des affaires locales, au niveau de la préfecture d'Agadir- Idaoutanane. Ce conseil qui, en dépit de ses possibilités limitées ou en partenariat avec la direction publique, a contribué d'une manière effective et responsable dans la réalisation d'une multitude de projets visant, primordialement, le développement et la promotion du monde rural, en matière d'infrastructures de base notamment (eau potable, électricité, enseignement, santé et autres). Le même conseil, a-t-il ajouté, a procédé à l'élaboration du plan de développement économique et social, selon ses objectifs et selon ses attentes, se résumant dans l'appui au programme d'équipement des communes rurales, en vue d'atténuer l'écart dit développemental entre elles et la promotion, socialement et culturellement parlant, et l'épanouissement, en coordination et dans l'harmonie avec les autorités locales et les institutions publiques.

En effet, après le lancement, couronné de succès, du travail réalisé avec la participation de l'ONEP, la convention, en l'occurrence, relative à l'approvisionnement de 6 douars à Amsekroud et à Drarga en eau potable et qui porte notamment sur l'approvisionnement individuel, ayant eu de bonnes répercutions sur la population évoluant au niveau de ces deux communes rurales.

Le conseil vise surtout la généralisation de cette expérience pilote sur 115 douars au niveau des communes de Tamri, Imsouane et Taghazoute, à partir du barrage Moulay Abdellah, conformément à la décision prise lors de la réunion de la commission économique, le 4 décembre de l'année écoulée. Outre la création de ladite banque de projets cernant 400 douars. Le bureau compte la réalisation des études techniques nécessaires, tenant en considération la nécessité d'atteindre l'objectif pondérant qui est, effectivement, la couverture, en matière d'approvisionnement individuel, à hauteur de 90% du territoire de la préfecture d'ici la fin de l'été de l'année en cours. Et vue la dépendance des revenus de la population installée dans le sud du Maroc des systèmes agricoles forestiers traditionnels, liés essentiellement à l'exploitation de l'arganier existant, exclusivement, dans cette région.

La surexploitation du potentiel forestier à travers l'extension des villes, les pâturages et l'approvisionnement en bois, constitue, malheureusement, un danger menaçant, en perpétuité, cette richesse et en vue de contribuer à la préservation et à la gestion durable du système écologique, le conseil a inscrit dans l'ordre du jour de cette cession l'étude du programme annuel du service préfectoral du haut commissariat des eaux et forêts, s'assignant ainsi la procuration des solutions adéquates à la situation déficiente tant sur le plan environnemental que sur le plan humain et juridique.

Développement local

Rachid Filali, wali de la région et gouverneur de la préfecture d'Agadir Idaoutanane, s'est dit satisfait quant aux réalisations du conseil oeuvrant sans cesse pour l'appui de la décentralisation et à l'expansion de ses activités à tous les espaces de cette province et sur tous les domaines constituant les composantes fondamentales pour la constitution d'une société dite consciente et développée. L'assurance d'un avenir prometteur, a-t-il enchaîné, nécessite l'accord du soin total à tous genres d'activités d'aspect de développement. Comme elle nécessite la bonne gestion, la diversification de ces activités et la remédiation à tout dérapage qui puisse l'entraver. Le développement local doit s'inspirer de l'esprit du dynamisme et d'efficacité, caractérisant la démocratie politique dans notre pays, a-t-il affirmé, pour procurer plus de moyens aux citoyens afin qu'ils puissent se développer.

Pour ce faire il faut instaurer cette volonté à travers le tissu développemental national et via l'incarnation du principe de la décentralisation escomptée au niveau des communes urbaines et rurales, constituant «des microrégions».

Cette décentralisation considérée, d'ailleurs, comme étant la base fondamentale du système social et politique, appuyant les libertés et la démocratie et renforçant le système économique et libérant la créativité, doit se doter des chances de réussite et, également, des outils nécessaires, que les conseils locaux doivent procurer vu l'expérience et l'expertise dont ils jouissent, en collaboration avec les différents intervenants dans les affaires locales et avec la participation de toutes les administrations et les institutions qui oeuvrent pour le développement de la société marocaine. Le wali a ainsi évoqué que la région SMD prévoit la signature de plusieurs conventions de coopération avec le secrétariat d'Etat chargé de l'environnement et de l'eau en matière d'assainissement liquide en milieux urbain et rurau, la lutte contre la pollution industrielle et la prévention des dangers, la lutte contre la pollution de l'air, la prévention des inondations et la promotion environnementale des écoles rurales, des mosquées et autres, dans la perspective de la généralisation du développement à toutes les préfectures et provinces de la région.

Abdelfattah ABERBRI
LE MATIN